

# Avis aux personnes intéressées amendé

## Régie de l'énergie

*Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Transporteur) relative au remplacement des systèmes de démarrage et de systèmes et d'équipements connexes liés aux compensateurs synchrones au poste de Duvernay  
(Dossier R-3876-2014)*

### Objet de la demande

Le Transporteur demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation requise en vertu de l'article 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**) afin de procéder au remplacement du système de démarrage de chacun des trois (3) compensateurs synchrones (CS) au poste de Duvernay, et de certains systèmes et équipements connexes (le **Projet**).

L'objectif du Projet est de prolonger la durée d'utilité des CS au poste de Duvernay en remplaçant les systèmes de démarrage et certains systèmes et équipements connexes et ainsi assurer la pérennité de ces compensateurs et en maintenir la fiabilité.

Le coût total du Projet s'élève à 33,4 M\$ entièrement imputés à la catégorie d'investissements « maintien des actifs ». Une mise en service partielle sera faite en décembre 2016 et la mise en service finale aura lieu en septembre 2017.

La demande est soumise en vertu des articles 31 (5°) et 73 de la Loi.

### Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande sur dossier.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des observations écrites à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **22 avril 2014 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces observations au plus tard le **30 avril 2014 à 12 h**.

Les observations écrites doivent être conformes aux dispositions de l'article 10 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*.

La demande d'Hydro-Québec, les documents afférents, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au [www.regie-energie.qc.ca](http://www.regie-energie.qc.ca) et à son centre de documentation à l'adresse ci-dessous.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

### Le Secrétaire

Régie de l'énergie  
800, rue du Square Victoria, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2  
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452  
Télécopieur : 514 873-2070  
Courriel : [greffe@regie-energie.qc.ca](mailto:greffe@regie-energie.qc.ca)

Québec 